



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving Unit/ Réception des soumissions
Attn: Carmelia Da Silva
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 Leikin Drive
Ottawa, Ontario K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION
AMENDMENT 003**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION 003**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE

Title – Sujet Mattress, Prisoner, High Risk / Matelas pour prisonnier à risqué élevé		Date February 1, 2019 1 Février, 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation 201801688		Amendment No. – N° de la modification # 003
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201801688		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 pm EST	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	February 22, 2019 – 22 Février 2019	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Does not change – Ne change pas		
Instructions See herein- Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Carmelia DaSilva Procurement and Contracting Officer		
Telephone No. – No. de téléphone (613) 843-3896		Facsimile No. – No. de télécopieur (613) 825-0082



Invitation 201801688A, modification n° 003 visant à répondre aux questions suivantes.

Question 1

Confirmez l'inflammabilité : l'indice du panneau radiant doit être de 5 maximum ou augmenté à 10 maximum.

Réponse 1

Le résultat pour le panneau radiant doit respecter l'exigence décrite dans le tableau 1 des spécifications.

Question 2

Est-ce que la GRC permettra qu'une spécification relative à la mousse mentionnée au point 4 du tableau 1 soit changée pour un indice de panneau radiant de 10 ou moins?

Réponse 2

La mousse doit respecter les exigences en matière d'essai décrites au tableau 1 des spécifications.

Question 3

À la suite de l'examen des documents et des spécifications, nous pensons que ce serait une bonne idée d'analyser soigneusement votre échantillon, comme il est mentionné dans la DP, pour que tous les détails soient traités conformément à vos demandes.

Réponse 3

Selon la DP, la GRC fournira un spécimen ou des spécimens aux soumissionnaires à qui on demande de fournir un ou des échantillons préalables à l'attribution du contrat, et ce spécimen ou ces spécimens devront être utilisés comme guides pour tous les éléments non traités dans la spécification de la GRC G.S. 1045-279 en date du 20-11-2018. Les spécifications de la GRC auront préséance.